

Déclaration de décès

Règlement d'une succession

Modification des règles applicables à l'acceptation d'une succession - 30 décembre 2016

Le décret n°2016-1907 du 28 décembre
modifie certaines dispositions relatives à l'acceptation et à la renonciation d'une succession.

Les modifications entreront en vigueur le 1^{er} novembre 2017.

Les informations données sur cette page restent d'actualité et seront modifiées à cette date.

Mis à jour le 23 janvier 2017 par « direction de l'information légale et administrative »

Articles connexes

- **Acceptation ou renonciation à la succession (option successorale)**
- **Indivision entre les héritiers**
- **Partage des biens**

Pour en savoir plus

- Portail des services en ligne des notaires de France - Information pratique - Notaires de France
- Ciclade - Pour rechercher votre argent - Information pratique - Caisse des dépôts et consignations (CDC)
- Le site des successions en Europe - Information pratique - Notaires d'Europe

Voir aussi...

- **Droits de succession et de donation (particuliers)**
- **Héritage : ordre et droits des héritiers (particuliers)**



***Mairie
de Nargis***

*1, rue de la Mairie
45210 Nargis
02 38 26 03 04 accueil@mairie-nargis.fr*

Source URL: <http://www.mairie-nargis.com/vie-pratique/demarches-administratives/declaration-de-deces?publication=N171>